

DÉCISION N^o : 2004-MC-0481

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 610768

DOSSIER N^o : 22491

Objet : Masters Energy Inc.
Demande de dispense de prospectus

Vu la demande présentée le 4 février 2004;

vu les articles 11 et 50 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 24 de la *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, la chef du Service du financement des sociétés :

dispense Masters Energy Inc., société à être issue de la fusion entre Terraquest Energy Corporation et Masters Energy Inc., de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement d'actions ordinaires auprès des porteurs des actions ordinaires de Terraquest Energy Corporation en échange de leurs titres, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier.

Prenez avis qu'à compter de la date effective de l'opération, Masters Energy Inc., société à être issue de la fusion, devient un émetteur assujetti aux obligations prescrites au Titre III de la Loi.

Fait à Montréal, le 16 février 2004.

L'Agence nationale d'encadrement du
secteur financier,

(s) *Eve Poirier*
Eve Poirier
La chef du Service du financement des
sociétés

NLA/pg